

Le secrétariat juridique de la coopérative

Le 16 juin 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Objectifs :

- Acquérir les bases essentielles des obligations imposées aux sociétés coopératives agricoles en matière de secrétariat juridique afin d'accomplir l'ensemble des formalités requises
- Rappeler la procédure relative aux formalités juridiques à accomplir auprès du Haut Conseil de la Coopération Agricole (H.C.C.A).

Programme :

1. **La tenue des réunions du Conseil d'Administration**
 - Les modalités de convocation
 - Les règles de fonctionnement
 - La tenue du registre
2. **Les Assemblées Générales**
 - **La tenue des Assemblées Générales Ordinaires**
 - Rappel de leurs compétences
 - Les règles de convocation
 - Le déroulement des Assemblées : délibérations et modalités de vote
 - Les particularités de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, avec les nouvelles dispositions relatives aux modalités d'affectation du résultat
 - Point sur les formalités à effectuer auprès du greffe du Tribunal – Mise à jour extrait K bis
 - Point sur la procédure de dépôt des comptes annuels auprès du H.C.C.A
 - Les modalités pratiques de la tenue du registre des délibérations
 - **La tenue des Assemblées Générales Extraordinaires**
 - Leurs compétences
 - Les règles de convocation
 - Le déroulement des Assemblées
 - La rédaction des procès-verbaux
 - Les formalités après tenue de l'AGE
 - Les différentes demandes à effectuer auprès du H.C.C.A
 - Les formalités à effectuer auprès du greffe du Tribunal
 - Les cas où la publication dans un journal d'annonces légales est obligatoire.

Intervenant : Juriste Coop de France Alpes

Méthode pédagogiques & documents remis :

Exposés Théoriques, cas pratiques

Livret Stagiaire

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : Responsable administratif, Personnel comptable et financier

Prérequis :

Tarifs :



Anciennement Catalog TPE PME

Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (Inscriptions obligatoire via le site OCAPIAT)

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée](http://Coop.de.France.Alpes.Mediterranee) référencé sur Datadock

Le secrétariat juridique de la coopérative

Le 16 juin 2020 à Salon de Provence (1 journée)

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 5 juin 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCO

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../..... Le/...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée](http://Coop.de.France.Alpes.Mediterranee) référencé sur Datadock